



**Avis déposé au ministère des Affaires étrangères et Commerce international
Canada, Direction de la politique commerciale sur les services,
concernant *l'Accord plurilatéral sur les services***

Présenté par Claude Vaillancourt, président et Catherine Caron, membre du CA
Association pour la Taxation des Transactions financières
et pour l'Action Citoyenne (ATTAC-Québec)
Succ. Saint-Jean-Baptiste, C.P. 70012
Québec, QC, G1R 6B1

Avril 2013

ATTAC-Québec accueille favorablement cette occasion qui lui est donnée de commenter le projet d'un éventuel accord plurilatéral sur les services.

Nous nous intéressons à l'enjeu de la libéralisation des services depuis plusieurs années parce que celle-ci ne se fait pas dans le respect de la démocratie et d'une prise en compte suffisante de l'intérêt public, et parce qu'elle tend à soumettre plusieurs secteurs d'activités (transport, communications, construction, ingénierie, énergie, banques, assurances, santé, éducation, culture, etc.) à la logique marchande.

Nous comprenons que les 21 pays¹ intéressés à conclure un tel accord, dont le Canada, ont convenu que celui-ci serait basé sur le cadre fourni par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'agirait toutefois d'un accord de libre-échange hors de l'OMC, compte tenu du fait que la majorité de ses membres ne sont pas intéressés à s'y joindre.

Selon nous, l'idée d'engager le Canada dans ces négociations est très contestable, voire inacceptable dans un contexte où :

- 1- Le rôle qu'a joué l'AGCS dans la libéralisation et la déréglementation des services financiers dans le monde et, par conséquent, dans la grave crise financière de 2008, reste très peu analysé et reconnu par les pays concernés, incluant le Canada. Une compréhension approfondie de ce rôle s'impose avant d'aller plus loin dans toute libéralisation des services².
- 2- Les pays intéressés ont eux-mêmes admis qu'ils envisageaient peu de percées de nouveaux marchés rendues possibles grâce à cet accord, si la Chine, l'Inde et le Brésil ne font pas partie du projet³. Or, l'Inde a déjà affirmé s'opposer à ces négociations et les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) les ont aussi dénoncées parce qu'elles vont fondamentalement à l'encontre des principes de transparence, d'inclusion et de multilatéralisme⁴.
- 3- Le ministre des Finances Jim Flaherty et le gouverneur de la Banque du Canada Mark Carney ont reconnu eux-mêmes le fait que les grandes entreprises canadiennes s'assoient sur un magot de plus de 525 milliards de dollars et enrichissent leurs PDG, grâce aux importantes réductions d'impôts sur le revenu des sociétés des dernières années, et que cet argent n'est pas investi dans l'économie productive. « Selon Statistique Canada, le total des réserves de liquidités des sociétés privées non financières (les sociétés financières et les conglomérats sont exclus parce qu'ils détiennent généralement d'importants placements financiers dans le cadre de leurs activités courantes) est passé de 187 milliards de dollars au premier trimestre de 2001 à 575 milliards de dollars au dernier trimestre de 2011. Il s'agit

¹ Australie, États-Unis, Union européenne, Nouvelle-Zélande, Corée, Mexique, Chili, Colombie, Taïpei chinois, Japon, Hong Kong (Chine), Norvège, Suisse, Pakistan, Israël, Pérou, Costa Rica, Turquie, Panama et Islande

² Voir Myriam Vander Stichele, *How Trade, the WTO and the Financial Crisis Reinforce Each Other*, Somo, November 2008.

³ *Inside U.S. Trade, "In Services Talks, Members Look To Balance Ambition And Expediency"*, 26 octobre 2012.

⁴ Council on Foreign Relations, *"BRICS Summit: Delhi Declaration"*, 29 mars 2012.

d'une augmentation des réserves de liquidités de plus de 200 % sur une période de 10 ans⁵. »

C'est sans parler des ententes qui permettent aux entreprises canadiennes d'inscrire leurs profits dans des paradis fiscaux pour les rapatrier plus tard au Canada sans y être imposée. Est-il raisonnable et moralement acceptable d'œuvrer à ouvrir des marchés et donc des profits pour nombre de ces entreprises qui ne font vraiment pas leur juste part envers la collectivité ici même? Pendant que le gouvernement s'endette pour financer tant les baisses d'impôt aux sociétés que les pertes occasionnées par l'évasion fiscale légalisée, le tout en imposant des politiques d'austérité aux contribuables? Clairement non.

En outre, aucun accord plurilatéral sur les services ne devrait être négocié hors de ces principes :

La transparence

Aucune négociation commerciale ne devrait être menée dans le secret et le manque de consultation et de débat publics qui caractérisent les négociations actuelles (AÉCG, etc.). En démocratie, les citoyens et usagers des services publics, les parlementaires, les syndicats et les entités gouvernementales doivent avoir un accès juste et transparent au processus de négociation de tels accords dont les conséquences dépassent de loin de strictes questions de commerce. Les textes qui permettent d'analyser vraiment les engagements envisagés ou pris doivent être divulgués de manière à ne pas les placer devant le fait accompli. La pratique des séances d'information (*briefings*) est nettement insuffisante, de même que les comités parlementaires lorsque ceux-ci ne permettent pas – comme celui qui a étudié l'Accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne – d'entendre plusieurs intervenants intéressés et proposés par les partis politiques. C'est sans parler du fait qu'un seul intervenant du Québec (du gouvernement, aucun de la société civile) y a été entendu⁶.

Une approche qui permette pleinement aux pouvoirs publics de réglementer librement les services dans l'intérêt public

L'AGCS ne devrait pas servir de base à ce nouvel accord sur les services car il entrave la capacité de légiférer, de mener souverainement des politiques publiques décidées démocratiquement, dans les secteurs où des engagements sont pris. De même, il devrait toujours être possible pour un pays de revenir sur un engagement pris dans un tel accord, et ce sans avoir à payer aucune compensation. Il est paradoxal de constater que les engagements en faveur de l'environnement, comme le protocole de Kyoto, de même que les traités internationaux liés aux droits de la personne, ne sont que très rarement contraignants dans les faits, et qu'un pays peut s'en retirer à sa guise, comme le Canada l'a démontré récemment. Ces derniers visent pourtant la protection de l'ensemble de la société et de son milieu de vie. Pourquoi en serait-il autrement des accords

⁵ « Qu'est-ce que les réductions de l'impôt des sociétés ont apporté? », Congrès du Travail du Canada, 2013, p. 6.

⁶ Chambre des Communes, Rapport du Comité permanent du commerce international sur les négociations en vue d'un AECG entre le Canada et l'UE, mars 2012.

commerciaux, qui ne profitent vraiment qu'à la fraction la plus favorisée de la société?

Le modèle de ces négociations sur les services, si elles doivent exister, est à réinventer complètement de manière à replacer les citoyens et les droits humains, la protection de l'environnement, l'intérêt public et la prise de décision démocratique au centre du processus, avant les intérêts des technocrates et des lobbies d'affaires.

L'exclusion complète des services financiers

Les services financiers dans leur dimension de « bien public » nécessaires à l'activité humaine doivent être réglementés fermement par les autorités publiques à plusieurs niveaux (local, national, international). Pour ce faire et en lien avec le point précédent, ils doivent être pleinement exclus de toutes négociations commerciales car celles-ci visent essentiellement à permettre l'expansion de cette industrie et lui garantir un minimum d'entraves. À l'heure où des milliards d'individus souffrent encore grandement des conséquences de l'irresponsabilité de ces acteurs financiers, toute libéralisation additionnelle dans ce secteur est non seulement inacceptable, mais plusieurs pays devraient pouvoir modifier leurs engagements pris dans l'AGCS.

L'exclusion complète des services publics

Le gouvernement canadien affirme : « ces négociations n'obligeront en aucun cas le Canada à prendre des engagements dans les domaines où il préfère s'abstenir, comme dans le secteur des services publics⁷ ». Pour que cela soit vrai, encore une fois, le modèle de l'AGCS doit être rejeté. L'exemption de l'AGCS visant les services gouvernementaux ne protège que très peu la plupart des services gouvernementaux, et ce, parce qu'elle ne s'applique qu'aux services qui ne sont « ni fourni[s] sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services » (article I:3). Or, plusieurs services dits publics impliquent des frais (la poste, l'université, par exemple, soit une base commerciale) ou un compétiteur (le secteur privé) et ne sont donc pas protégés autant qu'on le prétend des règles de tels accords.

Par ailleurs, la négociation en utilisant une « liste positive », méthode selon laquelle les engagements portent uniquement sur les domaines et éléments spécifiques précisés dans une liste, est à privilégier. Le recours à la « liste négative », malheureusement adoptée pour l'AÉCG entre le Canada et l'Union européenne, est beaucoup trop englobante et risquée, notamment pour nos services publics, car tous les services s'y trouvent automatiquement inclus (même ceux du futur qui n'existent pas encore) sauf ceux qu'on exclut. Cette approche nécessite de considérer un si grand nombre d'éléments et de détails qu'elle ouvre la voie aux erreurs, imprécisions et, ultimement, à des engagements que le pays ne souhaitait pas prendre.

⁷ Communiqué du 18 mars 2013, MAECI.

L'exemption culturelle large

Le Canada est signataire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Celle-ci reconnaît « que les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et qu'ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale ». Ainsi, nous réitérons qu'il est inacceptable que la culture ou les services culturels fassent l'objet de toute négociation commerciale – présente comme c'est le cas dans l'AÉCG – ou future.

Pas de chapitre de protection de l'investissement étranger et de mécanisme de règlement des différends investisseur-État

« Le processus de règlement des différends crée un système juridique parallèle qui n'est accessible qu'aux investisseurs étrangers et aux entreprises multinationales. Ces investisseurs invoquent de manière croissante et abusive les droits disproportionnés que leur confèrent les traités bilatéraux d'investissement et les accords de libre-échange pour contester des mesures gouvernementales légitimes, légales et non discriminatoires. Aucun des autres droits (droits humains, environnementaux, des autochtones, etc.), n'est appliqué d'une manière aussi efficace. Les gouvernements non seulement ne disposent d'aucun instrument comparable pour forcer les grandes entreprises à rendre des comptes sur leurs agissements, mais le mécanisme de règlement des différends investisseur-État et les accords comme l'AÉCG restreignent leur pouvoir de gouverner pour l'intérêt public. »

À ce sujet, nous vous référons au texte intégral de la *Déclaration Canada-Québec-Union européenne contre les droits disproportionnés accordés aux entreprises dans l'Accord économique et commercial global (AÉCG) entre le Canada et l'UE*⁸. Celui-ci détaille l'ensemble des raisons derrière notre opposition à ce type de mesures. Nous pensons que le Canada doit prendre exemple sur l'Australie, par exemple, qui refuse de négocier des accords de libre-échange et d'investissement incluant un mécanisme de règlement des différends, voire sur les États-Unis qui, selon nos sources, n'en voudraient pas non plus dans le cas de ce nouvel accord plurinationnel sur le commerce des services.

Enfin guise de conclusion, de manière générale, les grands principes qui devraient, selon nous, guider le gouvernement en matière de commerce sont ceux énoncés dans la Déclaration ouverte de la société civile sur l'AÉCG⁹, que nous avons appuyée.

⁸ <http://rqic.alternatives.ca/spip.php?article99>

⁹ <http://tradejustice.ca/fr/section/22>